



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2015

Nombre de Conseillers

en exercice : 22
présents : 20
votants : 22
dont pouvoir : 2

Date de convocation :

16 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, Mme GASCHARD Christiane, M. DEVEL Michel, Mme DELORD Martine, Mme BRISSET Dominique, M. LEDDET Jean-Luc, Mme LE PABIC Christiane, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle, M. BAUMER Thierry, Mme TÉTOT Pascale, Mme DELAUNAY Catherine, M. MAUBERT Jean-François, M. BOUCHER James, M. DROUHIN Jean-Yves, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absents excusés : Mme MARILLEAU Isabelle (ayant donné pouvoir à M. COLLIN Guillaume), M. PENTECOUTEAU Luc (ayant donné pouvoir à M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre)

Madame BOURGUIGNON Sylvine a été élue secrétaire.

Présentation du compte rendu de la séance du 25 mars 2015 :

- aucune observation.

Le compte rendu du Conseil du 25 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur BRAULT demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour rajouter une délibération à l'ordre du jour : subvention exceptionnelle pour la société Blaisoise des amis des oiseaux

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

TIRAGE DU JURY CRIMINEL 2016

L'article 260 du code de la procédure pénale prévoit une liste annuelle de jurés tirés au sort.

Monsieur le Maire exécute le protocole pour nommer les neufs citoyens tirés au sort :

- Monsieur BERNARDIN Didier
- Monsieur ELEGIDO Julien
- Monsieur DENOIZAY Frédéric
- Madame DIAS DA COSTA Danielle
- Madame RICHY Aline
- Madame TRAVAILLARD Françoise
- Madame HENRI Ewa
- Monsieur DELETANG Gérard
- Monsieur SAMSON Claude

DB n°2015-0401 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame MALOCHET Claudie, a présenté sa démission de ses fonctions de 1^{ère} adjoint au Maire et de conseillère municipale le 09 décembre 2014.

Cette démission a été acceptée le 07 janvier 2015 par Monsieur le Préfet du loir et Cher et par Monsieur le Maire.

Selon l'article L2122-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir soit le dernier rang, soit le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un adjoint afin de pourvoir le siège d'adjoint vacant. Le Conseil Municipal décide que le nouvel élu occupera le même rang (1^{er} adjoint).

Il est procédé à l'élection pour laquelle Madame BRISSET Dominique s'est portée candidate.

Au terme du 1^{er} tour, les résultats sont les suivants :

- | | |
|---|-----------|
| - Nombre de bulletins déposés | 22 |
| - Nombre de bulletins blancs | 4 |
| - Nombre de bulletins nuls | 0 |
| - Nombre de suffrages exprimés (16 oui et 2 non) | 18 |
| - Majorité absolue | 10 |
|
 | |
| - Madame BRISSET Dominique a obtenu 16 voix. | |

Madame BRISSET Dominique ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin a été élue 1^{ère} adjoint au Maire et est immédiatement installée.

Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

1 ^{er} adjoint	Madame BRISSET Dominique
2 ^{ème} adjoint	Monsieur CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre
3 ^{ème} adjoint	Monsieur MOREAU Dany
4 ^{ème} adjoint	Monsieur LELARGE Antoine
5 ^{ème} adjoint	Madame BOURGUIGNON Sylvine
6 ^{ème} adjoint	Monsieur DEVEL Michel

DB n°2015-0402 : RÉPARTITION DES DELEGATIONS DE FONCTIONS ET SIGNATURES AUX ADJOINTS

Le Maire, au titre de l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales, peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à un des membres du Conseil Municipal.

Le Maire peut également accorder à ses adjoints une délégation de signature qui a pour objet de permettre à une autorité subordonnée de signer certaines décisions relevant de l'autorité délégante en son nom sous son contrôle et sa responsabilité.

Au cours de l'année 2014, Monsieur le Maire avait accordé des délégations de fonctions et de signatures à ses six adjoints.

Compte tenu de la démission du 1^{er} adjoint en décembre dernier, il conviendrait de revoir ses délégations.

Monsieur le Maire, décide de modifier les délégations de fonctions et signatures comme suit :

- Madame BRISSET Dominique, 1^{er} adjoint sera déléguée aux affaires générales, aux finances, aux marchés publics et à la sécurité.
- Monsieur CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, 2^{ème} adjoint, sera délégué aux sports, à la vie associative et aux ressources humaines.
- Monsieur MOREAU Dany, 3^{ème} adjoint, sera délégué au technique, à la voirie urbaine et rurale, et à l'urbanisme.
- Monsieur LELARGE Antoine, 4^{ème} adjoint, sera délégué aux affaires scolaires, au restaurant scolaire et à l'environnement
- Madame BOURGUIGNON Sylvine, 5^{ème} adjoint, sera déléguée au CCAS, à la vie sociale et aux logements sociaux.
- Monsieur DEVEL Michel, 6^{ème} adjoint, sera délégué aux bâtiments, au cimetière et à la propreté de la ville.

Aussi, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les nouveaux conseillers municipaux délégués proposés sont :

- **Luc PENTECOUTEAU, au Conseil Municipal des jeunes**
- **Christiane LE PABIC, aux affaires financières**
- **Thierry BAUMER aux affaires culturelles et communication**

Monsieur le Maire garde la délégation de l'urbanisme ainsi que l'organisation des fêtes patriotiques (partagée avec un conseiller municipal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des délégations des adjoints et des informations données par Monsieur le Maire.

DB n°2015-0403 : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission d'un adjoint, et au remplacement de celui-ci, il conviendrait de modifier la composition des commissions municipales et extra-municipales définies lors de la séance du 28 mars 2014.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres des différentes commissions municipales et extra-municipales.

Sont élus, à l'unanimité :

1. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS	RESPONSABLES	MEMBRES
FINANCES (9)	<u>BRAULT Jean-Luc</u>	BRISSET Dominique DELORD Martine MOREAU Dany DROUHIN Jean-Yves CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre LELARGE Antoine PENTECOUTEAU Luc LE PABIC Christiane
COMMUNICATION ET VIE CULTURELLE (8)	<u>BAUMER Thierry</u>	MAUBERT Jean-François CHESNE Karine JAHAN-BONTEMPS Isabelle TETOT Pascale CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre PENTECOUTEAU Luc BOURGUIGNON Sylvine
AFFAIRES SCOLAIRES RESTAURANT SCOLAIRE (7)	<u>LELARGE Antoine</u>	CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre BAUMER Thierry DELAUNAY Catherine JAHAN-BONTEMPS Isabelle MOREAU Dany PENTECOUTEAU Luc
DELEGUES CONSEIL D'ECOLE (3)	<u>LELARGE Antoine</u>	DELAUNAY Catherine PENTECOUTEAU Luc
SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS VIE ASSOCIATIVE (8)	<u>CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre</u>	DROUHIN Jean-Yves LEDDET Jean-Luc DEVEL Michel BRAULT Jean-Luc BAUMER Thierry DELAUNAY Catherine LELARGE Antoine
URBANISME P.L.U. AMENAGEMENT (6)	<u>BRAULT Jean-Luc</u>	DEVEL Michel MOREAU Dany DROUHIN Jean-Yves BRAULT Jean-Luc DELORD Martine
COMMISSION APPEL D'OFFRES (3)+3	<u>BRAULT Jean-Luc</u>	TITULAIRES : BRISSET Dominique MOREAU Dany DELORD Martine SUPPLEANTS : DROUHIN Jean-Yves LELARGE Antoine CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre

AFFAIRES SOCIALES- ATTRIBUTION LOGEMENTS (8)	<u>BOURGUIGNON Sylvine</u>	CHESNE Karine LE PABIC Christiane JAHAN-BONTEMPS Isabelle GASCHARD Christiane MARILLEAU Isabelle BRISSET Dominique MAUBERT Jean-Francois
PERSONNELS FORMATION PERSONNEL (6)	<u>BRAULT Jean-Luc</u>	PENTECOUTEAU Luc MOREAU Dany DELORD Martine CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre BRISSET Dominique
SECURITE POLICE MUNICIPALE (6)	<u>BRISSET Dominique</u>	DROUHIN Jean-Yves BRAULT Jean-Luc COLLIN Guillaume BOURGUIGNON Sylvine BOUCHER James
ESPACES VERTS MARCHES DU VENDREDI (7)	<u>BOUCHER James</u>	LELARGE Antoine DEVEL Michel PENTECOUTEAU Luc GASCHARD Christiane MARILLEAU Isabelle TÉTOT Pascale

2. COMPOSITION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

COMMISSIONS	RESPONSABLES	MEMBRES
VOIRIE ENVIRONNEMENT PROPRETE (7)	<u>PENTECOUTEAU Luc</u>	BOUCHER James BRISSET Dominique MARILLEAU Isabelle MOREAU Dany BRAULT Jean-Luc LELARGE Antoine
AFFAIRES ENERGIES ECONOMIQUES RELATIONS INDUSTRIELLES (6)	<u>BRAULT Jean-Luc</u>	PENTECOUTEAU Luc DROUHIN Jean-Yves DEVEL Michel MOREAU Dany LELARGE Antoine
FÊTES PATRIOTIQUES (2)	<u>BRAULT Jean-Luc</u> <u>DELAUNAY Catherine</u>	

DB n°2015-0404 : OUVERTURE D'UNE HUITIEME CLASSE ORDINAIRE AU SEIN DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ALAIN FOURNIER

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;
- Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment ses articles 13 et 14 ;
- Considérant le courrier du 30 mars de Monsieur le directeur des services de l'éducation nationale,
- Considérant la nécessité, pour l'accueil des élèves de la commune, d'ouvrir une classe supplémentaire au sein de l'école élémentaire Alain Fournier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'ouverture d'une huitième classe ordinaire au sein de l'école élémentaire Alain Fournier.

2. FINANCES

DB n°2015-0405 : VENTE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune possède encore trois instruments de musique qui ne servent plus et qu'il conviendrait donc de vendre :

- 1 contrebasse Yamaha
- 1 sousaphone Jupiter
- 1 amplificateur Peavey

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de vendre les trois instruments de musique suivants :

- 1 contrebasse de marque Yamaha n° série 325133 au prix de 1.500,00 €
- 1 sousaphone de marque Jupiter n° série 003804/596690 au prix de 1.500,00 €
- 1 amplificateur de marque Peavey au prix de 200,00 €

DB n°2015-0406 : DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des virements de crédits suivants :

Article	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
FONCTIONNEMENT				
775 – Produits de cessions d'immobilisations			-30.000,00 €	
657362 – Subventions de fonctionnement CCAS		-15.000,00 €		
023 – Virement à la section d'investissement		-16.216,00 €		
6067 – Fournitures scolaires	+1.216,00 €			

INVESTISSEMENT				
021 – Virement de la section de fonctionnement				-16.216,00 €
024 – Produits de cessions d'immobilisations			+30.000,00 €	
022 – Dépenses imprévues	+1.084,00 €			
2132 – 1537 – Travaux cellule Atelier	+12.700,00 €			
2315 – 1517 – Piste cyclable		-4.000,00€		
2128 – Réfection cours tennis/piste d'athlétisme	+4.000,00			

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

DB n°2015-0407 : DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants en raison d'une facture relevant de travaux réalisés en 2013 et dont le solde de la mission SPS n'avait pas encore été demandé.

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
2315 – 143 Travaux Assainissement Rue de la Plaine	+312,00			
2315 – 151 – Travaux Assainissement Les Maisons Rouges		-312,00		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

DB n°2015-0408 : ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois états concernant des produits irrécouvrables d'un montant total de 244.59 €.

Ce montant est irrécouvrable pour les motifs suivants :

- Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuites
- Certificat d'irrécouvrabilité

Considérant le bien fondé des états établis par Madame la Trésorière Municipale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant total de 244.59 € (deux cent quarante-quatre euros et cinquante-neuf centimes).

Cette somme sera imputée à l'article 654 du budget principal « pertes sur créances irrécouvrables ».

DB n°2015-0409 : ENSEMBLE DE DESHERBAGE URBAIN A VAPEUR – DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE DE L’EAU LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la charte communale de désherbage. Cette charte décrit la méthodologie à appliquer pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (respect des réglementations, bonnes pratiques de désherbage, plan de désherbage techniques alternatives).

Afin de poursuivre l'action communale, il serait nécessaire d'acquérir un ensemble de désherbage urbain à vapeur au prix de 20.795,00 € HT soit 24.954,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention peut être constitué auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 35 % du montant prévisionnel HT soit la somme de 7.278,25 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

DB n°2015-0410 : ENSEMBLE DE DESHERBAGE URBAIN A VAPEUR – DEMANDE DE SUBVENTION – REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la charte communale de désherbage. Cette charte décrit la méthodologie à appliquer pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (respect des réglementations, bonnes pratiques de désherbage, plan de désherbage techniques alternatives).

Afin de poursuivre l'action communale, il serait nécessaire d'acquérir un ensemble de désherbage urbain à vapeur au prix de 20.795,00 € HT soit 24.954,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention peut être constitué auprès de la Région Centre Val de Loire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 45 % du montant prévisionnel HT soit la somme de 9.357,75 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

DB n°2015-0411: BROSSSES DE DESHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION – REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la charte communale de désherbage. Cette charte décrit la méthodologie à appliquer pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (respect des réglementations, bonnes pratiques de désherbage, plan de désherbage techniques alternatives).

Afin de poursuivre l'action communale, il serait nécessaire d'acquérir deux brosses de désherbage au prix total de 5.500,00 € HT soit 6.600,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention peut être constitué auprès de la Région Centre Val de Loire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 45 % du montant prévisionnel HT soit la somme de 2.475,00 € (deux mille quatre cent soixante-quinze euros) et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

DB n°2015-0412: BROSSES DE DESHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la charte communale de désherbage. Cette charte décrit la méthodologie à appliquer pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (respect des réglementations, bonnes pratiques de désherbage, plan de désherbage techniques alternatives).

Afin de poursuivre l'action communale, il serait nécessaire d'acquérir deux brosses de désherbage au prix total de 5.500,00 € HT soit 6.600,00 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention peut être constitué auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 35 % du montant prévisionnel HT soit la somme de 1.925,00 € (mille neuf cent vingt cinq euros) et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

DB n°2015-0413: CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ADMR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 19 octobre 2004, une convention entre la Commune et l'ADMR avait été signée. Afin d'aider cette association, il avait été prévu de leur verser une participation financière à hauteur de 50 % (salaire brut et charges sociales).pour l'emploi d'une secrétaire

La dépense annuelle pour la Commune s'élève à environ 10.600,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne plus participer aux frais de personnel à hauteur de 50 % (salaire brut et charges sociales) à compter du 01 janvier 2015.

DB n°2015-0414: CIMETIERE – RACHAT D'UN EMPLACEMENT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un couple de Contres avait acheté deux concessions dans le cimetière. Ces derniers souhaitent que la Commune leur rachète un des deux emplacements.

La concession cinquantenaire avait été achetée en avril 1997 au prix de 121.96 €.

Monsieur le Maire propose de racheter cette concession : 78,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de racheter la concession au prix de 78,00 € (soixante-dix-huit euros)

DB n°2015-0415: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA SOCIETE BLAISOISE DES AMIS DES OISEAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, à la suite de la réunion d'adjoints du 14 avril dernier, la Société Blaisoise des Amis des Oiseaux a sollicité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € pour l'organisation du Championnat régional des Oiseaux devant se dérouler à Contres du 08 au 15 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 1 000 (mille euros) à la Société Blaisoise des Amis des Oiseaux.

Cette dépense sera inscrite au l'article 6574 du budget principal.

3. URBANISME

DB n°2015-0416: ACQUISITION DE TERRAIN POUR ALIGNEMENT DE VOIRIE AU LIEU-DIT « BELLEVUE »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AO n° 433 d'une contenance de 81 m², située au lieu-dit « Bellevue » et appartenant à Mme ARNAUD Pierrette.

Cette acquisition permettra l'alignement de la voie (VC n° 1).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée AO n° 433 d'une contenance de 81 m², située au lieu-dit « Bellevue » et appartenant à Mme ARNAUD Pierrette au prix de 81,00 € et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et pièces afin de mener à bien cette affaire

Cette délibération annule celle du 22 mai 2012 numérotée 2012.0505.

DB n°2015-0417: VENTE MAISON 38 RUE ABEL POULIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de vendre la maison cadastrée AP n° 33 et 777, située 38 Rue Abel Poulin à la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

En réalisant l'acquisition de ce bien la Communauté de Communes Val de Cher Controis pourra échanger cette maison et ainsi récupérer un terrain pour la viabilisation et l'extension de la zone industrielle.

- Vu l'intérêt pour la Communauté de Communes Val de Cher Controis d'acquérir ce bien,
- Vu l'avis des Domaines en date du 11 décembre 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de vendre à la Communauté de Communes Val de Cher Controis le bien cadastré AP n° 33 et 777, situé 38 Rue Abel Poulin au prix de 80.000,00 € (quatre-vingt mille euros) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes pour mener à bien cette affaire.

DB n°2015-0418: ADOPTION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION n° 6 du PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement du Plan Local d'Urbanisme concernant la hauteur maximale de construction et l'autorisation des toitures terrasses.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation concernant ces modifications.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de lancer la procédure de modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CONTRES

DB n°2015-0419: ACQUISITION D'UN IMMEUBLE : 34/36 RUE PIERRE HENRI MAUGER

Monsieur le Maire explique que le propriétaire de la librairie, située 34 et 36 rue Pierre Henri Mauger, propose de vendre à la Commune son immeuble composé d'un appartement et d'un commerce en raison de difficultés financières.

- Vu l'avis des services fiscaux en date du 22 octobre 2014,
- Vu les difficultés financières de ce commerçant,
- Vu l'intérêt communal de maintenir cette activité commerciale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à 21 voix POUR, et 1 voix CONTRE d'acquérir le bien situé 34 et 36 Rue Pierre Henri Mauger, cadastré AP 225, AP 29 et AP 555, d'une contenance totale de 626 m² au prix de 120 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces pour mener à bien cette affaire.

4. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de sa volonté de poursuivre les économies d'énergies. Il s'en suit une présentation du rapport sur le contrat PPP d'éclairage public par monsieur LEUILLIER, dans le cadre du contrat de partenariat qui lie la ville de Contres et Bouygues énergies services.

Enfin, l'ensemble du Conseil Municipal participe à la présentation de la mise en lumière de deux monuments de la ville de Contres : l'église et le monument aux morts, ainsi que la Mairie.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire

Jean-Luc BRAULT